

Livret d'aide pour la validation de la phase d'approfondissement et du DES de médecine générale

MAJ mars 2020

Contexte légal

La réforme du DES en 2017 a fractionné le 3^{ème} cycle des études médicales en plusieurs parties. Pour le DES de médecine générale, la première partie constitue la phase socle, la seconde partie la phase d'approfondissement. La validation du DES de médecine générale est concomitante de la validation de la phase d'approfondissement, la phase de consolidation n'existant pas encore. Cette phase d'approfondissement est évaluée spécifiquement selon les modalités définies par arrêté.

Concernant la validation de la phase d'approfondissement

Arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études médicales :

Art 59

La validation des phases comprend la validation des stages et la validation des connaissances et compétences à acquérir prévues par arrêté des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé et du ministre de la défense.

III. – L'évaluation de la phase 2 dite d'approfondissement, en vue de sa validation s'appuie sur le niveau des compétences à acquérir pour l'exercice de la spécialité et définies par arrêté des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé et du ministre de la défense et dans la maquette de spécialité suivie. Elle peut s'appuyer sur une procédure de certification européenne dont les principes sont définis dans le corps de la maquette de spécialité.

VI. – En cas de non-validation de la phase 2, la commission locale de coordination de la spécialité propose une réorientation de l'étudiant ou la prolongation de la phase 2 d'un semestre dans un lieu de stage agréé ou auprès d'un praticien agréé-maître de stage des universités, désigné par elle-même pour permettre la validation au cours de ce semestre supplémentaire du ou des items non validés. Le directeur de l'unité de formation et de recherche concerné rend sa décision sur la base de la proposition de la commission. Il transmet sa décision à l'étudiant, au directeur général du centre hospitalier universitaire de rattachement et au directeur général de l'agence régionale de santé ainsi qu'à l'autorité militaire pour les internes des hôpitaux des armées et les assistants des hôpitaux des armées.

Selon l'arrêté du 21 avril 2017 relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des DES, l'évaluation et la validation reposent sur :

Modalités d'évaluation des connaissances

- *Obligation de présence en stages et en cours*
- *Validation de la production personnelle de l'étudiant en stage et hors stage*

Modalités de l'évaluation des compétences

- *Evaluation du portfolio*
- *Argumentation orale des travaux personnels du portfolio*

Modalités de validation de la phase

- *Validation des enseignements, des stages et du portfolio, recueil organisé des traces écrites d'apprentissage de l'étudiant*
- *Validation du mémoire, qui est la version finale du portfolio*

Concernant la validation du DES

Arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études médicales :

Art 64 - La commission régionale de coordination de la spécialité propose la délivrance du diplôme d'études spécialisées à l'issue du dernier stage des études de troisième cycle. Elle se fonde sur:

- *la validation de l'ensemble de la formation hors stage, et du mémoire, le cas échéant;*
- *la validation de tous les stages prévus dans la maquette du diplôme postulé;*
- *la validation des trois phases de formation; (ndlr : 2 phases seulement en médecine générale puisque la phase de consolidation n'existe pas)*
- *un document de synthèse rédigé par l'étudiant, portant sur les travaux scientifiques qu'il a réalisés, sur sa participation à des congrès ou colloques, ses stages à l'étranger et toute autre formation ou expérience complémentaires;*
- *toutes appréciations réalisées par les personnes chargées de l'encadrement pédagogique de l'étudiant au cours de sa formation;*
- *l'avis du directeur de l'unité de formation et de recherche dont relève l'étudiant, qui contrôle la conformité de son cursus à la maquette de formation du diplôme d'études spécialisées postulé.*

Conformément à l'article R. 632-25 du code de l'éducation, le diplôme d'études spécialisées est délivré par les universités accréditées à cet effet.

Adaptation à Tours

Un groupe d'enseignants (MSU, tuteurs et membres du DUMG) et d'étudiants a réfléchi à l'adaptation de ce contexte légal à la formation à Tours. Ce travail a été formalisé lors d'un séminaire pédagogique de 2 jours, en décembre 2018.

Objectifs de développement de compétences en fin de DES de médecine générale

L'étudiant doit avoir atteint le niveau « compétent » pour les 6 compétences :

- Relation, communication, approche centrée patient
- Approche globale, complexité
- Premier recours, urgences
- Education, prévention, dépistage
- Continuité, suivi, coordination
- Professionnalisme

NB : Certains items du référentiel des compétences ne sont pas obligatoires pour valider le DES et constituent des éléments de perspectives (notamment pour une 4^{ème} année de DES). Néanmoins, ils peuvent entrer en compte dans la délivrance d'une mention lors de la validation du DES.

Items à clé pour chaque compétence

Dans le référentiel des compétences, chaque niveau est décrit par l'acquisition d'un certain nombre de composantes de la compétence, en interactions et étroitement liées entre elles. Le groupe de travail a identifié les composantes du niveau compétent pour chaque compétence dont l'acquisition est incontournable pour valider le DES : **ce sont les items à clé.**

Ces items à clé doivent être authentifiés par la production d'une trace d'apprentissage (journal de bord, RSCA, trace de GEAP ou trace d'apprentissage simple).

Les autres items (hors perspectives) sont authentifiés par le MSU ou l'encadrant dans le service hospitalier.

NB :

- **Une même trace d'apprentissage peut illustrer plusieurs items à clé.**
- **Toutes les traces d'apprentissage produites à partir d'une situation vécue en stage doivent être signées par l'encadrant en stage.**

Items à clés nécessitant la rédaction d'une trace d'apprentissage

1. Relation, communication, approche centrée patient

- Lors de situations et/ou de relations qui posent problème (agressivité, séduction, sympathie, rejet etc.) construit et tente de maintenir la relation tout en se questionnant sur la nature de celle-ci
- Dans les conditions habituelles, réfléchit à sa capacité communicationnelle avec le patient et son entourage

2. Approche globale, complexité

- Dans les situations habituelles, tient compte des données émanant de plusieurs champs et de plusieurs sources, tente de les intégrer dans une décision centrée patient.
- Gère simultanément plusieurs problèmes de nature différente en les hiérarchisant.
- En fonction des situations, est en mesure de modifier sa posture.
- Fait la différence entre incertitude personnelle et incertitude professionnelle

3. Premier recours, urgences

- Fait face aux plaintes les plus prévalentes de premier recours en mobilisant des ressources internes et externes permettant leurs résolutions
- Fait des diagnostics de situations
- Evoque les stades précoces des maladies et en dehors des situations d'urgence se donne le temps

4. Education, prévention, dépistage

- Accompagne le patient dans une démarche d'éducation à sa santé (posture d'éducateur)
- Clarifie les tensions entre enjeux individuels et collectifs de la prévention pour rechercher l'adhésion du patient

5. Continuité, suivi, coordination des soins

- Hiérarchise les plaintes et les problèmes et établit un suivi centré patient
- Choisit les intervenants en accord avec le patient selon des critères bio-psycho-sociaux
- Analyse les avis des différents intervenants, les synthétise pour prendre une décision centrée patient
- Collabore à la continuité et la coordination du maintien à domicile

6. Professionnalisme

- Assume sa responsabilité envers le patient et la société
- Améliore ses compétences

NB : L'item « améliore ses compétences » sera validé par l'auto-évaluation de l'interne de son propre parcours, présenté lors de la validation du DES.

Le travail sur les items à clés peut est guidé par **le tableau excel intitulé : « tableau traces-niveaux de compétences-items à clés DES »**.

Familles de situation

Chacune des 11 grandes familles de situation doit être illustrée par au moins une trace d'apprentissage, quelle qu'elle soit (RSCA, trace de GEAP, journal de bord, trace d'apprentissage simple). Une même trace d'apprentissage peut illustrer jusqu'à deux familles de situation.

Le tableau familles de situation/compétences, dans le portfolio rend compte de ce travail. Chaque grande famille de situation (et non chaque sous famille) et chaque compétence doit être illustrée par au moins 1 trace d'apprentissage.

Qui peut vous aider dans cette démarche ?

Le **tuteur** est l'enseignant qui accompagne et évalue au mieux l'étudiant pendant son parcours. Vos productions et vos apprentissages sont montrés à votre tuteur et discutés avec lui tout au long de l'année. Il est là pour vous aider à remplir les objectifs de votre formation. Il doit de toute façon « valider » toutes vos traces d'apprentissage.

Le tuteur n'est pas le seul enseignant à pouvoir vous aider. Vos **MSU** vous offrent la possibilité de travailler avec leurs patients, de vivre des situations fréquentes en médecine générale, d'en rédiger des traces d'apprentissage, de remplir un journal de bord. N'hésitez pas à leur demander de vous aider.

Vos **collègues** sont des ressources enrichissantes, de même l'échange avec eux et les enseignants vous apportent des clés pour écrire vos traces d'apprentissage et comprendre les objectifs.

Enfin, des outils sont disponibles en ligne sur le site du DUMG pour vous rappeler les bases théoriques nécessaires à l'écriture des traces d'apprentissage.

Comment sont évalués la phase d'approfondissement et le DES en pratique ?

L'évaluation et la validation de la phase d'approfondissement et du DES se font en 2 étapes

- **Une commission de validation de la phase d'approfondissement** qui se déroule de la même manière que la commission de validation de la phase socle.

Cette commission donne en outre l'autorisation aux étudiants validés de se présenter en soutenance de DES.

Cette étape dépend de la **commission locale de coordination** présidée par le coordonnateur local du DES de médecine générale (Dr Cécile Renoux).

- **La soutenance du DES de médecine générale** devant un jury.

Cette étape dépend de la **commission régionale de coordination**, présidée par le coordonnateur régional du DES de médecine générale (Pr Clarisse Dibao Dina).

1. Commission de validation de la phase d'approfondissement

La commission locale de coordination se réunit chaque année **le dernier jeudi de septembre (et le dernier jeudi de mars pour les étudiants décalés)**. Elle étudie les dossiers envoyés par mail par les étudiants **au moins 7 jours avant la commission** à leur rapporteur. Tous les documents de chaque dossier sont analysés par le rapporteur qui remplit la **fiche validation phase d'approfondissement**. Chaque dossier est ensuite présenté par son rapporteur puis discuté lors de la commission.

Attention : Les internes doivent envoyer leur dossier à temps au rapporteur. Ce dernier ne fait pas de relance.

Les membres de la commission prennent une décision assise sur :

- Les **évaluations des stages** de la maquette
- La participation aux **enseignements obligatoires**
- **L'avis argumenté du tuteur**
- La production **de traces d'apprentissage** justifiant du travail des compétences et des familles de situations (tableau familles de situation/compétences et tableau traces-niveaux de compétences-items à clés DES) : **3 traces d'apprentissage choisies par l'étudiant comme représentatives du développement de ses compétences en fin de parcours**, dont au moins deux RSCA réalisés en SASPAS. Ces traces d'apprentissage constitueront **le mémoire de la discipline**.
- **Une auto-évaluation du parcours de DES** faite par l'interne. Cette autoévaluation décrira à l'aide d'exemples issus de la pratique de l'interne le niveau de compétences atteint pour chaque compétence de médecine générale et la manière dont il a progressé tout au long du DES.
- **La fiche de thèse** (ou résumé de la thèse si déjà soutenue) annexée au contrat de formation et validée par le coordonnateur local du DES de médecine générale. Cette fiche de thèse contient le nom du directeur de thèse, le contexte de la recherche, la question de recherche ou les objectifs et doit justifier en quoi le travail concerne la discipline médecine générale.

Les décisions de la commission sont envoyées par mail aux internes.

- **En cas d'avis défavorable à la validation de la phase d'approfondissement**

L'interne est reçu par son rapporteur au nom de la commission pour lui en exposer les raisons (invalidation de stage et/ou de contenu pédagogique).

Un nouveau stage de 6 mois (fléché pour raisons pédagogiques) lui est attribué par la commission locale de coordination, assorti de prescriptions pédagogiques.

L'interne peut présenter à nouveau un dossier de validation de la phase d'approfondissement à la fin du semestre suivant.

- **En cas d'avis favorable à la validation de la phase d'approfondissement :**

L'interne est informé par courriel qu'il est autorisé à soutenir oralement son DES devant un jury et convoqué à la date fixée mi-octobre (ou mi-avril).

2. Soutenance du DES de médecine générale

Le jury de DES est organisé chaque année **mi-octobre (et mi-avril)** pour les étudiants ayant obtenu un avis favorable lors de la validation de la phase d'approfondissement qui précède. La date fixée est communiquée aux étudiants concernés au mois de mai (ou novembre) précédant la validation.

Composition du jury

Chaque jury est composé d'au moins 2 personnes dont au moins un membre titulaire du DUMG (associé ou universitaire). Le tuteur de l'interne est systématiquement invité à faire partie du jury de soutenance.

Déroulement de la soutenance orale

La soutenance orale a une durée de 30 minutes. L'interne présente l'autoévaluation de son parcours de DES pendant 10 minutes puis répond aux questions du jury durant 20 minutes. Il apporte son portfolio d'évaluation.

L'auto-évaluation du parcours de DES décrit l'évolution du niveau des compétences atteint pour chaque compétence de médecine générale à travers les stages effectués, les formations auxquelles l'interne a participé, les traces d'apprentissages rédigées, le travail de thèse engagé ou toute autre ressource pédagogique.

A l'issue de la soutenance orale, une mention peut être attribuée à l'étudiant en fonction de la qualité du portfolio et/ou de la soutenance orale.

Contenu du dossier de validation de la phase d'approfondissement (pré-validation du DES) à envoyer 7 jours avant la commission au rapporteur

Ce dossier doit comprendre obligatoirement :

1. Les fiches d'évaluation de tous les stages effectués

NB : Ces fiches valident un grand nombre d'items. Merci d'en conserver une copie (format pdf) lorsque vous la signez avec vos encadrants en stage. Les 3 traces d'apprentissage fournies dans le dossier doivent obligatoirement être signées par l'encadrant en stage.

2. Les preuves de participation aux enseignements

- a. Séminaire d'intégration
- b. Comment optimiser son stage en niveau 1
- c. Ecriture des pratiques
- d. Thèse 1
- e. Thèse 2
- f. Au moins 8 enseignements théoriques au minimum sur la phase d'approfondissement : GDP, GEF ou GEAP (nouvelle formule d'enseignement à compter de novembre 2019, 1 GEAP = 1 GEF = 1 GDP)
- g. FMC indépendante de l'industrie pharmaceutique (au moins 1 au cours du DES), congrès...

NB : Il suffit de faire une capture d'écran sur le site d'inscription aux séminaires pour les enseignements organisés par le DUMG.

3. 3 traces d'apprentissage choisies par l'étudiant comme représentatives du développement de ses compétences en fin de parcours, dont 2 RSCA réalisées en SASPAS

4. Une note de synthèse du tuteur attestant

- a. Du degré de réflexivité (aptitude à se poser des questions pertinentes pour sa pratique)
- b. Le niveau atteint dans les 6 compétences

5. Un tableau croisé compétences – familles de situation (cf tableau excel compétences - familles de situations)

NB : Ce tableau doit être validé par votre tuteur. Il comporte au moins une trace d'apprentissage par famille de situation et au moins une trace d'apprentissage par compétence. Une même trace d'apprentissage ne peut pas illustrer plus de 2 familles de situation, ni plus de 2 compétences.

6. Un tableau indiquant le niveau de certification des compétences (tableau traces-niveaux de compétences-items à clés DES)

NB : Ce tableau est rempli au fur et à mesure de la production des traces d'apprentissage. Il guide votre travail et est également fourni à votre tuteur et votre rapporteur.

7. Une auto-évaluation du parcours de DES rédigée par l'interne.

8. La fiche de thèse annexée au contrat de formation et signée par le coordonnateur local du DES de médecine générale